

Examinons maintenant l'indemnité parlementaire. M. Beupré a proposé une indemnité maximale de \$25,000. Lui-même et ses collègues ont été unanimes là-dessus. On propose maintenant \$18,000. J'ignore d'où proviennent tous les chiffres dont on s'est servi pour expliquer cette augmentation. Pour moi, il s'agit d'une augmentation de 50 p. 100 par rapport aux \$12,000 que nous touchons depuis 1963. Pour avoir une idée plus exacte de cette hausse, j'ai consulté les tableaux d'intérêts composés. Cela représente une augmentation d'un peu moins de 5 p. 100 par an. J'ai tant entendu et vu de chiffres que j'ai songé à consulter une table des intérêts composés. A raison de 5 p. 100 par an, on obtient au bout de huit ans 1.47 de la somme primitive; de sorte qu'ici, on a une augmentation qui est à un cheveu 5 p. 100 par an, si nous adoptons ce bill. Mais si, comme on l'a laissé entendre ici, nous le rejetons et si nous utilisons pour nos salaires, comme nous l'avons fait jusqu'ici, le système d'enlèvement des ordures qui a cours à Chicago, c'est-à-dire qu'on les dépose ici et là jusqu'à ce qu'elles disparaissent...

Des voix: Bravo!

M. Deachman: ...alors pour les députés, ils seront passés depuis 1953 de \$8,000 à \$12,000, somme que nous avons obtenue en 1963. Cela fait une augmentation de 50 p. 100 sur \$8,000 pendant une période de 18 ans. Permettez-moi de regarder ce que dit la table des intérêts composés à ce sujet. Une augmentation de 50 p. 100 en 18 ans, et je tiens à être exact car on ne l'a guère été jusqu'ici, correspond à une augmentation annuelle de 2½ p. 100. Voilà le taux actuel si nous n'adoptons pas ce bill. Si nous n'y donnons pas suite et si nous laissons le Parlement attendre la prochaine législature pour se prononcer, le relèvement annuel pour le député qui a été élu en 1953 aura été de 2.5 p. 100. Voilà où nous en sommes.

Le problème, c'est que nous nous sommes attiré un tas d'ennuis en remettant la révision régulière des salaires jusqu'à ce qu'il ait fallu, par cette augmentation stupéfiante, rajuster nos salaires à un simple taux annuel de 5 p. 100, pourcentage que nous aurons atteint pour les 18 dernières années si nous adoptons cette mesure. Sinon, le taux restera à 2.5 p. 100.

Il y a un autre élément dont j'aimerais parler et que l'on dénature bien souvent. Notre allocation de dépenses n'est pas unique en son genre au pays, comme certains aimeraient bien le faire croire. Les députés d'autres assemblées législatives et les membres de centaines de conseils municipaux reçoivent des allocations non imposables qui sont permises par la loi de l'impôt sur le revenu. J'oserais dire qu'il y a des milliers de Canadiens à d'autres niveaux de gouvernement dont les dépenses sont ainsi permises. A ma connaissance, le gouvernement n'a pas l'intention immédiate—et il n'en est pas question dans le Livre blanc—de supprimer ces indemnités. Il n'en est pas question, pas plus que dans les politiques du gouvernement en matière de réforme fiscale. On n'a nullement l'intention de priver ces personnes de leurs allocations non imposables et on ne prévoit pas exiger d'elles qu'elles déclarent les dépenses qu'elles font en rendant un service au public d'une autre forme.

Certains ont prétendu que l'augmentation est trop élevée. Bien sûr, un relèvement de 5 p. 100 peut sembler

excessif si on le laisse s'accumuler pendant huit ans ou si nous ne corrigeons pas la situation avant seize autres années. On a qualifié l'augmentation d'inflationniste. Si d'autres traitements et salaires avaient augmenté au même taux que notre indemnité, John Young n'aurait rien trouvé à redire et il n'aurait probablement même pas été engagé.

Des voix: Bravo!

M. Deachman: Je ne sais pas pourquoi mes collègues applaudissent, parce que c'est la vérité.

On dit que par avidité nous profitons de notre pouvoir parlementaire pour gonfler nos propres traitements. Monsieur l'Orateur, nous avons engagé un comité qui a recommandé un traitement de \$25,000. Le bill dont nous sommes saisis propose un montant de \$18,000. Telle a été notre décision, alors que des gens de l'extérieur ont trouvé que notre traitement devrait être de \$25,000. On a dit que nous ne devrions pas relever notre traitement quand il y a du chômage, ou avant d'augmenter les pensions, ou avant d'arrêter l'inflation, ou avant les prochaines élections, ou avant le règne de l'utopie.

Je veux bien qu'il n'y ait pas de moment propice pour augmenter le traitement d'un député; mais nous savons que nous ne pouvons pas l'éviter indéfiniment. Si nous attendons encore deux ans, il faudra que l'augmentation soit de 60 p. 100 si on veut réaliser la hausse automatique de 5 p. 100 par année. Si nous en reculons l'échéance d'année en année, pour toutes sortes de bonnes raisons présentées à la Chambre, il viendra un temps où il nous sera presque impossible d'aligner les indemnités parlementaires sur les traitements en vigueur dans l'ensemble du pays ou sur les indemnités que touchent les autres parlementaires.

On a dit que nous devrions constituer un organisme indépendant pour juger de nos traitements ou pour rendre ces augmentations solidaires de celles qui sont consenties dans la Fonction publique. Cela ne nous exempterait pas, bien entendu, du devoir de voter les crédits affectés à ces augmentations; cela n'interdirait pas non plus le débat parlementaire et la critique publique sur ce sujet. Il y en aurait encore. Par contre, nous nous trouverions dans l'étrange position d'accepter les taux d'augmentation de la Fonction publique que celle-ci a obtenus du Parlement après de pénibles négociations ou même après des grèves. Pour ces raisons je crois que nous devrions toujours rajuster nous-mêmes nos émoluments à la Chambre.

• (9.10 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Deachman: La meilleure manière d'y réussir, monsieur l'Orateur, serait peut-être d'insérer dans le bill un article aux termes duquel la question serait renvoyée au Parlement à la première session de chaque nouvelle législature. Ainsi la révision aurait lieu d'une manière plus régulière. Le caractère automatique de cette révision permettrait de surmonter la répugnance que manifestent les députés à aborder ce sujet ou à intervenir dans le débat. Le public ne tarderait pas à comprendre les raisons de cette révision régulière et, me semble-t-il, à l'accepter.

J'espère que cette proposition sera prise en considération par le comité quand il se penchera sur le bill. A mon sens, cela contribuera à rendre un peu plus cohérent et